

DOMAINE 4 : PROTECTION ET SÉCURITÉ

Compétence 4.1 Sécuriser l'environnement numérique

De quoi s'agit-il ? (Décret n°2019-919 du 30 août 2019)

Sécuriser les équipements, les communications et les données pour se prémunir contre les attaques, pièges, désagréments et incidents susceptibles de nuire au bon fonctionnement des matériels, logiciels, sites internet, et de compromettre les transactions et les données (avec des logiciels de protection, la maîtrise de bonnes pratiques...).

Référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- Accéder à un usage sûr pour produire, recevoir et diffuser de l'information (Domaine 2 – Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information)

Thématiques et mots-clés associés (Pix)

Attaques et menaces ; chiffrement ; logiciels de prévention et de protection ; authentification ; sécurité du système d'information ; vie privée ; confidentialité ; modèles et stratégies économiques.

Niveaux de maîtrise des compétences numériques et repères pour enseigner

Niveau 2

- Identifier les risques principaux qui menacent son environnement informatique

Niveau 3

- Choisir et appliquer des mesures simples de protection de son environnement informatique

Niveau 4

- Identifier différents risques numériques et mettre en œuvre des stratégies de protection des ressources matérielles et logicielles
- Vérifier l'absence de menace dans un contenu avant action (ouverture, activation, installation)
- Sécuriser ses accès aux environnements numériques

Niveau 5

- Vérifier l'identité certifiée associée à un site Internet sécurisé
- Connaître les risques liés à un réseau wifi ouvert